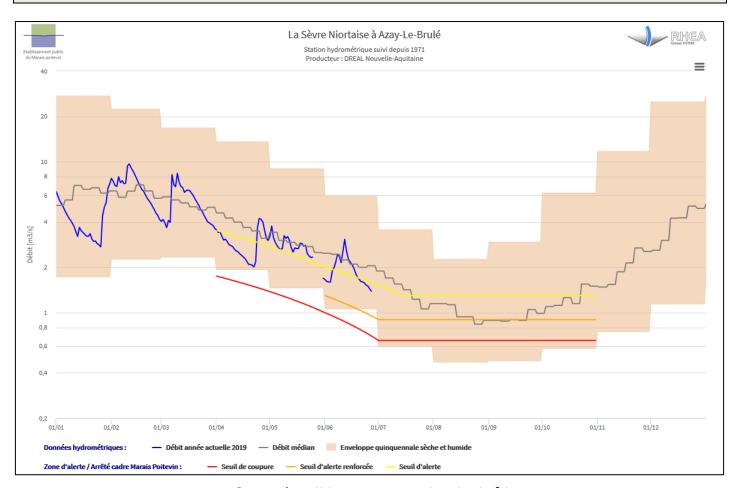


Communiqué OUGC Marais poitevin – 27 juin 2019

Alerte sur la Sèvre Niortaise Amont (MP1) et Sèvre Niortaise Moyenne (MP2) → Prélèvement autorisé de 19h à 9h dès vendredi 28 juin 2019

Les températures caniculaires de cette semaine et le début de l'irrigation ont entrainé des chutes des niveaux piézométriques et débitmétriques du bassin de la Sèvre Niortaise.

L'OUGC et les représentant des irrigants mettent en place une auto-gestion sur ces sous bassins avec une irrigation de nuit à partir du vendredi 28 juin de 19h à 9h. La mesure est effective dès vendredi matin 9h, elle sera revue en fonction de l'évolution de la situation.



Source: http://siemp.epmp-marais-poitevin.fr/

• Relevez vos consommations et respectez les volumes par période. La connaissance de vos prélèvements garantit une gestion transparente, collective et respectée de tous.